

Réunion du Conseil de quartier du Château d'eau

Grand salon du Château du Charmois

COMPTE RENDU

LE 12 MARS 2019

20H00

Quartier du Château d'eau
- Territoire EST -

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 25 personnes.</p> <p>Elus : M. le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Claude GRAUFFEL, Adjoint délégué à l'Administration et à la médiation, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON ; Adjointe déléguée à l'Enseignement et élue référente du Territoire Est, élus de l'opposition : M^{me} Dominique RENAUD, conseillère municipale et conseillère Régionale Grand Est, M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller municipal.</p> <p>Services : M. David QUILLERE, Directeur du Cabinet du Maire, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie Participative, M. Renan LE POHER, Directeur des Services Techniques, M^{me} Karima MOKRANI, Assistante, Pôle des Actions Transversales, M. Abdel KHERAZI, gardien du parc.</p> <p>Partenaire : M. Philippe JOLIBERT, Journaliste à l'Est Républicain.</p>

Ordre du jour : Les travaux du réservoir d'eau Pouille / La sécurisation des voiries.

En introduction, Monsieur le Maire retrace les difficultés vécues par les riverains (en termes de nuisances sonores, de secousses dues aux forages, qui se ressentaient dans les habitations) en raison des travaux de construction du réservoir d'eau potable de 30 000 m³ créé pour accroître l'autonomie de la métropole.

« J'ai négocié avec le Président de la Métropole qu'en contrepartie de ces travaux qui touchent au parc de la ville, le parc soit remis en état et soit embelli d'une roseraie. Nous avons aussi obtenu la création d'un parking de 60 places au-dessus du réservoir, à 10 000 Euros la place, c'est un gain important pour la ville. La Métropole s'est engagée à refaire la rue de Norvège après ces travaux si elle est abîmée par les passages incessants de camions de chantier. Il faut que cet engagement soit tenu. Nous souhaitons connaître le calendrier précis de ces travaux de réfection de la voirie. »

M. Donati précise néanmoins que des travaux importants rue de Norvège ne pourront se faire qu'après ceux prévus pour faire passer le nouvel aqueduc qui reliera l'usine de traitement d'eau à la Meurthe, pour éviter le gaspillage d'argent public.

I. Présentation de la programmation voirie de la ville :

Les travaux de l'aqueduc de la Meurthe ne seront pas réalisés avant 2020-2021. C'est pourquoi, des aménagements provisoires seront réalisés rue de Norvège.

Une habitante de la résidence Saint Charles a apporté un échantillon d'eau de robinet de mauvaise qualité (couleur jaunâtre) qu'elle a déjà remis au service des eaux. Les Services techniques vont relancer le service des eaux pour qu'il identifie l'origine du problème. Le syndic de copropriété sera prévenu.

Rues de Malines, Gabriel Péri, de Belgique et avenue du Charmois :

Monsieur DONATI rappelle la distinction entre la zone 30 (matérialisation par des panneaux et peintures au sol)

de la limitation de vitesse à 30 km (matérialisée par un simple panneau). Il explique ensuite le périmètre de la zone 30 dans le cœur de ville, spécifiquement sur le parcours des rues de Malines, de Belgique, de l'avenue du Charmois et de la rue Gabriel Péri.

Pour faciliter l'entrée et la sortie de l'allée Jean Legras sur la rue Gabriel Péri, un petit rond-point circulaire sera aménagé (ne supprimant que 4 à 6 places de parking de part et d'autre du rond-point) ainsi qu'un passage piéton à hauteur de l'arrêt de bus « Legras ».

Le parking situé le long du parc Richard Pouille sera ouvert à l'issue de ces travaux.

Au croisement de l'avenue du Charmois et de la rue Gabriel Péri, il n'y aura plus qu'une zone traversante pour accéder à la résidence Cassiopée. Les automobilistes ne pourront plus faire demi-tour.

Pour la rue Gabriel Péri, on ne peut pas implanter de ralentisseurs tant que les travaux (qui seront réalisés pour les besoins de la nouvelle ligne de tram) de l'avenue du général Leclerc n'auront pas encore été effectués (les bus et tram devront passer par la rue Péri, le temps des travaux de l'avenue du général Leclerc). Il convient de rappeler que l'ensemble du réseau de transports en commun sera modernisé par Kéolis dès le mois de septembre prochain.

Par contre, la ville a demandé l'implantation d'un ralentisseur avenue du Charmois au niveau de la résidence Ardennes.

Les cyclistes seront autorisés à circuler le long du parc Richard Pouille suite à l'aménagement prochain de l'itinéraire cyclable le long des rues Gembloux et Péri. Le trottoir sera ainsi partagé entre les vélos, trottinettes et les piétons (*Rappel : la réglementation, actuellement en cours de modification, prévoit l'obligation pour les engins de déplacement personnel (EDP) qu'ils soient motorisés ou non, roulant à plus de 20 km, d'emprunter la chaussée*). Les engins roulant trop vite ne doivent donc pas circuler sur le trottoir.

Rue de Bastogne et place Michel Seguin :

Une votation a été organisée pour décider des aménagements de la rue de Bastogne. Les habitants se sont prononcés en faveur du maintien de la rue ouverte, avec une implantation de coussins berlinois pour renforcer la sécurité des piétons.

Concernant la place Seguin, une réunion est prévue le 19 avril prochain avec les habitants et la Métropole du Grand Nancy.

II. Les projets de la ville :

La construction de l'éco quartier de Biancamaria est une étape d'un long processus de modernisation du secteur.

- Une habitante souhaite savoir ce qui, à l'avenir, va remplacer l'ancien concessionnaire Peugeot du Boulevard Barthou.

Monsieur le Maire répond que la Métropole, qui a pour compétence la reconstruction des entrées d'agglomération, a désigné ce secteur comme une entrée de ville (puisque l'on arrive directement sur le boulevard Barthou en sortant de l'autoroute). A ce titre, il existe des besoins d'activités tertiaires et de commerces de proximité. Rien n'est encore décidé, mais Monsieur le Maire souhaiterait qu'y soient construits des bâtiments modernes maîtrisant l'énergie et comportant des espaces partagés, en s'inspirant de la tour de dimension européenne de Strasbourg.

Sur l'emplacement de l'ancien centre équestre Drouot (à droite de la rue du 8^{ème} RA vers le carrefour Barthou) seront construits des habitations à taille humaine (sur le modèle du bâtiment récent qui a remplacé la station de lavage de voitures l'Eléphant bleu devant le quartier du Hameau du Saule : des petits bâtiments de trois étages). Un bâtiment qui abritera la médecine du travail est actuellement en train de sortir de terre. Ces projets

sont tous en lien et ont pour objectif de rendre plus attractif ce secteur. C'est dans cette perspective que s'inscrit à l'avenir le projet Faron.

Une autre habitante a vu des personnes prendre des mesures au marché. Elle se demande quels travaux sont envisagés.

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé aux Services Techniques municipaux une étude pour envisager de créer un marché couvert, fermé, afin de l'ouvrir davantage en semaine. L'idée serait de repenser le marché en l'intégrant dans la réflexion du centre-ville et des Nations.

Le Maire rappelle la situation complexe du centre des Nations et les enjeux économiques (mais pas uniquement) qui lui sont liés. Le centre des Nations est actuellement sous administration judiciaire.

Un habitant s'interroge sur l'avenir des friches de l'ancien pôle de l'eau, situées à l'arrière de la résidence Saint-Charles. Il a remarqué la présence fréquente de jeunes qui escaladent ces anciens bâtiments.

M. Donati rappelle la présentation qui a eu lieu il y a quelques années, au sujet du projet immobilier dit du « pôle de l'eau », où madame Valérie Debord, Vice-présidente à la Métropole était venue expliquer le projet aux riverains. Il regrette l'absence de nouvelles de la part de la Métropole sur ce projet, mais constate qu'il y aurait une surproduction de logements en vente sur le marché en même temps, avec les travaux déjà engagés actuellement sur le Grand Nancy (au Cœur de ville de Nancy, à Biancamaria ou encore rue Doumer (à Nancy, sur le site de l'ancien hôpital Maringer, limitrophe à Vandœuvre). *« C'est en partie la raison pour laquelle le projet immobilier qui doit s'ériger à la place de l'ancien réservoir d'eau de la Métropole a été repoussé à plus tard par la Métropole (sans que nous en connaissions l'échéance). Ce chantier immobilier est également reporté, afin d'éviter d'avoir un quartier continuellement en chantier. »*

De nouveaux logements sont prévus sur le nouveau quartier nancéien du site du Cœur de ville, si bien que les offres de logement proposées vont être nombreuses dans les années à venir.

III. Remarques des habitants :

- La grande porte grise du parc Richard Pouille située entre la résidence Cassiopée et le nouveau parking est constamment fermée, si bien que les riverains du rez-de-chaussée n'ont plus aucune vue. Le service des Espaces verts nous informe que dès que les travaux seront terminés, cette porte a vocation à rester ouverte sauf les jours de tempêtes. Néanmoins, ce service étudiera comment la rendre moins compacte.
- A la sortie des Nations, côté rue de Malines, à hauteur de la Médiathèque, il y a un trottoir à angle droit qui oblige les automobilistes à être un peu plus vigilants sous peine d'encastrer ses roues dedans... Une demande a été faite à la métropole pour l'arrondir.
- La résidence Saint Charles : il n'y a pas de rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un espace privé. Nous recommandons à cet habitant de prendre contact avec le président du conseil syndical.
- La rue Gabriel Péri : les véhicules qui stationnent le long de la rue masquent la visibilité à hauteur des passages piétons.
- Le stationnement devant les conteneurs à poubelle, du côté du parc, au centre commercial des Nations,

gêne le ramassage.

En conclusion, Monsieur le Maire invite les habitants à partager le verre de l'amitié.